l'école démocratique

Publication trimestrielle de l'Appel pour une école démocratique (Aped) • N°36, décembre 2008 • 3 euros

Trouver une bonne école pour ses enfants: un droit pour tous

sommaire

DOSSIER: LES INSCRIPTIONS	PAGE 4
QUELLES RÉFORMES POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS SOCIALES	PAGE 13
BANGLADESH	PAGE 16
TROISIÈME VOIE ENTRE MEDIA SMART ET LE CONSEIL D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS	PAGE 20
ACTIVITÉS: APED-OVDS	PAGE 22
BRÈVES	PAGE 28
LIRE: PEUT-ON JOUIR DU CAPITALISME?	PAGE 32

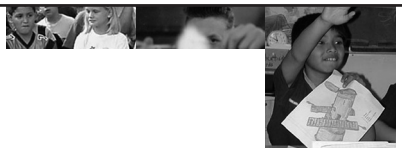

l'école démocratique

Avenue des Volontaires 103, Bte 6
B-1160 Bruxelles
Tél.: +32 (02) 735 21 29
Couriel: aped@ecoledemocratique.org
Site: www.ecoledemocratique.org
Une publication trimestrielle de l'Appel pour une école démocratique (Aped). Existe également en néerlandais.
Comité de rédaction: Tino Delabie, Nico Hirtt, Jean-Pierre Kerckhofs, Philippe Schmetz, Hugo Van Droogenbroek.
Maquette et mise en page: jean-marie gilson

Abonnements

***Abonnement simple**: 10 euros*
***Abonnement + affiliation**: 12 euros (ou plus, selon vos moyens).*

Mode de paiement

***Belgique**: virement bancaire au compte 000-0572257-54 de l'Aped.*

***France**: nous envoyer un chèque aunom de Nico Hirtt.*

Articles

Les articles ou propositions d'articles doivent nous parvenir par e-mail, au format RTF, OpenOffice ou Word. Le Comité de rédaction se réserve le droit d'abréger les articles, d'y apporter des corrections mineures et d'en modifier les titres et intertitres.

Droit de copier

Les textes publiés ici peuvent être librement diffusés et reproduits par quelque moyen que ce soit. Nous vous prions cependant d'en mentionner clairement l'origine et d'indiquer au moins un moyen de contacter l'Aped (adresse, téléphone ou e-mail). Merci de nous faire parvenir un exemplaire de toute publication reprenant ou citant des extraits de l'École Démocratique.

aped
appel pour une école démocratique

***l'Aped** se bat afin que tous les jeunes accèdent par un enseignement public, gratuit et obligatoire, aux savoirs qui donnent force pour comprendre le monde et pour participer à sa transformation. Une farde de présentation de l'Aped, comprenant notre texte de base, est disponible sur simple demande.*

ÉDITORIAL

« Les Wallons sont paresseux. Ils profitent de l'argent des Flamands ». « Les Flamands sont racistes. D'ailleurs, pendant la guerre, ils étaient collabos ». Tout semble dit. Et pourtant...
Quel point commun y a-t-il par exemple entre un Dombs, patron des patrons wallons, et un ouvrier de la sidérurgie carolo ? Entre un Geert Bourgeois (dont le flamingantisme s'explique sans doute par la pureté flamande de son nom ...) et un travailleur de Ford Genk ? Ils ont peut-être tous un compte chez Fortis. Ou Dexia. Mais alors, croyez-moi, celui de Dombs n'a rien à voir avec celui du travailleur limbourgeois.

Tous les clichés sont-ils pour autant du vent ? Non, bien sûr. La Flandre est bien, en moyenne, plus riche que la Wallonie. Pour des raisons objectives, liées à l'histoire économique récente, pas à quelque différence ethnique.

Pour revenir à Dexia, les nouvelles de début octobre m'ont rassuré. Moi qui entendais partout que Wallons et Flamands n'étaient pas faits pour vivre ensemble, qu'ils n'arrivaient plus à se parler, que les revendications des uns n'étaient même pas comprises par les autres, je découvrais qu'en une nuit, les trois Régions et l'Etat fédéral s'unissaient pour injecter 2 milliards d'euros dans le capital de cette banque. Vous rendez-vous compte ? 16 mois sur BHV, les 3 bourgmestres, la réforme de l'Etat. Pour presque rien. Et là, en une nuit, hop, tout est réglé ! L'Etat Providence s'en vient tenir « la main invisible du marché » pour assurer son pas. J'en avais les larmes aux yeux !

Quel rapport avec l'Ecole, me direz-vous ? Elle doit, selon nous, former des citoyens capables de comprendre les enjeux du monde dans lequel ils vivent. Capables d'accueillir de manière critique les discours de ceux qui prétendent que la crise financière actuelle n'est qu'un accident de parcours pour un système fondamentalement sain. Capables aussi de démonter les clichés simplistes. Pour ça, il leur faut des enseignants outillés. C'est une des raisons pour lesquelles nous organisons des journées comme celle de Charleroi le 11 octobre dernier. Pour montrer que Charleroi a un riche passé. Que des travailleurs wallons y ont construit de leurs mains des usines. Qu'ils y ont produit les richesses permettant aux actionnaires de s'enrichir. Qu'ils n'étaient donc pas des paresseux. Il est vrai qu'ils étaient épaulés par des Flamands et des immigrés (qui fuyaient la misère de leurs régions). Tous travaillaient très durement. Certains l'ont payé de leur vie. Au Bois du Cazier, les victimes se répartissaient en 12 nationalités. Beaucoup d'Italiens certes. Mais aussi des Belges, Wallons et Flamands. Dans le fonds de la mine ou la chaleur des hauts fourneaux, ils parlaient tous la même langue, celle de la solidarité.

Il faudra faire tomber bien d'autres clichés. En visitant, par exemple, des lieux où de nombreux résistants flamands ont été arrêtés, torturés et fusillés par les amis de Léon Degrelle, l'Ardennais. Mais ce sera pour une autre journée.
Nous voulions aussi donner des armes pour combattre le racisme, ce fléau qui divise les exploités. L'atelier d'ESR, les visites à la cantine des Italiens et au cimetière de Gembloux allaient dans ce sens.

Nous pensions qu'en ces temps de querelles, il était important que des enseignants flamands et francophones se rencontrent. Les premières inscriptions sont venues de Flandre. Et longtemps, les néerlandophones sont restés les plus nombreux sur nos listes. Encore un cliché qui s'évaporait. Mais nous estimons que l'époque réclame plus qu'une simple rencontre autour d'un verre ou lors d'une promenade. Il faut créer des liens structurels. Et pourquoi pas sous forme d'échanges linguistiques ? Pour mieux se connaître en se rendant l'un chez l'autre ou au moins en échangeant des points de vue. Et aussi, tout simplement, pour mieux se parler en apprenant la langue de l'autre. Avec nos modestes moyens, nous voulons aider à mettre en place de ces échanges.
A la rentrée, nous avons dénoncé le fait que l'Ecole belge ne forme pas des citoyens suffisamment critiques. Un quart des jeunes de ce pays, parmi ceux qui terminent le secondaire, ignorent que le Congo fut une colonie belge. Moins de 50 ans après l'indépendance ! Nous ne voulons pas en rester au stade des lamentations. Nous voulons, à notre échelle, apporter une aide concrète aux enseignants qui veulent se bouger pour développer l'esprit critique chez les jeunes. L'objet de cette journée était d'offrir quelques outils à ces enseignants-là. Sa réussite nous encourage à poursuivre dans cette voie.

Jean-Pierre Kerckhofs

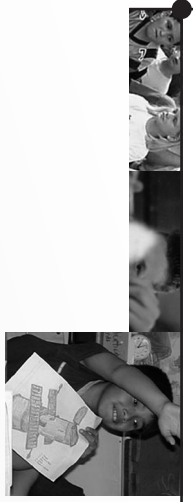

DÉCRET INSCRIPTONS

La réaction (souvent au sens «réactionnaire» du terme) suscitée par la nouvelle mouture du décret organisant les inscriptions en Communauté Française nous a surpris par sa virulence.
Intolérable.

Pourtant, si nous sommes «à 200 %» pour la mixité sociale, nous ne sommes pas des inconditionnels du décret de Christian Dupont. Il était donc temps que nous fassions le point sur cette question épineuse. Nico Hirtt revient sur les réalités chiffrées qui fondent la nécessité d'aller vers la mixité sociale. Il présente aussi les propositions contenues dans le programme de l'APED, «Vers l'école commune». Histoire de donner des perspectives au débat actuel. Tino Delabie une alternative qui se met en place en Flandre. Jean-Pierre Kerckhofs répond aux attaques droitières dont le décret a fait l'objet. Pour faire bonne mesure, nous vous présentons enfin une réflexion sur la révision de la carte scolaire française.

Si vous souhaitez vous approprier des outils pour défendre le projet d'une plus grande mixité sociale à l'école, nous vous proposons une demi-journée de formation, le samedi 24 janvier 2009, de 10 à 13 heures au local situé à l'angle du boulevard Anspach et de la rue du Jardin des Olives, à Bruxelles.
L'exposé de Nico Hirtt sera suivi d'une discussion. Il y sera question, entre autres mais pas uniquement, de la problématique des inscriptions, du côté flamand comme du côté francophone.

A bon entendeur salut !

Un nouveau décret règle les inscriptions en secondaire

Le Décret « Mixité Sociale »

Les modalités d'inscription en 1ère secondaire ont de nouveau changé pour l'année scolaire 2009/2010 en Communauté Française. Que dit le nouveau décret ? Les inscriptions se déroulent en trois phases.
1ère phase : du 3 au 14 novembre, un établissement donné devait enregistrer les inscriptions de tous les élèves prioritaires le concernant. Quels sont ces élèves ? Ceux qui ont un frère ou une sœur dans l'école. Les enfants des membres du personnel. Ou encore ceux qui fréquentent actuellement l'école primaire adossée (si une convention a été signée entre les deux établissements).

2ème phase : du 17 au 28 novembre, tous les autres élèves pouvaient être inscrits dans l'école choisie par leurs parents.

Au préalable, tous les établissements devaient déclarer au Ministère de l'Education de combien de places ils disposaient pour la première secondaire.

Si, à la fin novembre, le nombre de demandes était inférieur au nombre de places disponibles, toutes les demandes sont acceptées sans exception. D'autres élèves peuvent encore s'inscrire par la suite. Ils seront acceptés dans l'ordre de leur arrivée jusqu'à ce que toutes les places soient occupées.

Et si les demandes sont excédentaires ? Il faut alors passer à une troisième phase pour sélectionner les élèves effectivement inscrits. Les prioritaires qui ont fait usage de leur droit (c'est à dire qui se sont inscrits dans la première quinzaine de novembre) sont assurés de leur place.

Pour les autres, les écoles devront faire un tri. Ce tri doit s'effectuer en respectant deux contraintes. Tout d'abord, accueillir au moins 15 % d'enfants issus d'écoles primaires surtout fréquentées par des jeunes de milieux sociaux défavorisés. La deuxième contrainte est d'accueillir des jeunes domiciliés dans la commune sur le territoire de laquelle se trouve l'école concernée. En réalité, ce qui est demandé, c'est une certaine stabilité dans l'accueil des ces jeunes-là : il ne peut y avoir une variation de plus de 5 % (en plus ou en moins) par rapport à l'année scolaire 07/08. Pour le reste, au delà de ces deux contraintes, c'est un tirage au sort qui permettra de départager les candidats. Les parents seront avertis dans la première quinzaine de décembre. Soit leur inscription sera définitivement enregistrée, soit leur enfant est placé sur liste d'attente.
Un certain nombre de réactions négatives ont été enregistrées par rapport à ce décret.

Que faut-il en penser ?

Trouver une bonne école pour ses enfants: un droit pour tous

Par Nico Hirtt

1

De tous les systèmes éducatifs européens, celui de la Communauté Française de Belgique est le plus inéquitable. Ce triste constat est avéré par toutes les études internationales disponibles, et ce quel que soit l'indicateur utilisé. Citons un seul exemple parmi des dizaines : aux tests PISA en mathématique, l'écart de performances moyen entre les élèves des quartiles socio-économiques extrêmes (les 25% les plus riches et les 25% les plus pauvres) atteint 126 points en Communauté française, contre 102 en Flandre, 101 en France, 87 en Espagne, 76 en Italie, 63 en Finlande...

Mais notre enseignement détient encore deux autres records : celui des écarts de niveaux de performances entre écoles - nous avons, plus qu'ailleurs, des écoles « d'élite » et des écoles « poubelle » - et celui de la ségrégation sociale entre établissements scolaires - nos écoles sont davantage séparées en « écoles de riches » et en « écoles de pauvres ». En réalité, ces trois facteurs sont étroitement liés entre eux et proviennent d'une caractéristique particulière de l'enseignement belge : nous sommes l'un des seuls pays d'Europe où le recrutement des élèves par les établissements s'effectue sur la base d'un marché totalement libre. Or, l'analyse statistique a permis de démontrer que près de la moitié des différences entre les pays européens en matière d'équité scolaire s'expliquent par le degré de liberté sur le marché scolaire.

Dans ces conditions, la volonté affichée par les ministres Arena et Dupont d'introduire un peu de ré-

gulation, là où ne régnait que l'anarchie du marché, mérite assurément d'être applaudie. Reste à voir si la méthode choisie est la bonne. Car l'ex-décret inscription et le nouveau décret mixité pèchent tous deux par le même défaut.

L'action régulatrice de ces décrets ne vise pas à limiter la portée ou l'ampleur du libéralisme scolaire mais seulement à garantir l'égalité entre les parents sur le marché des écoles. Cela y rend sans doute la compétition plus juste, mais elle en devient aussi plus acerbe. Du coup, le libre choix d'une école n'est plus seulement un droit, il devient une obligation de plus en plus angoissante. Or, précisément, ces décrets ne répondent en rien à la cause profonde de l'angoisse des parents, à savoir la crainte de se voir finalement contraint d'inscrire leur enfant dans une école dont la qualité est réputée «médiocre». Car c'est bien là le moteur du cercle vicieux où se trouve notre enseignement : pour assurer son équité par l'égalisation des niveaux de performances, il faudrait organiser la mixité sociale des publics; mais pour faire accepter cette mixité par les parents, il faudrait d'abord garantir l'égalité de «qualité» des écoles.

Depuis plusieurs années, des enseignants de tous réseaux et des deux communautés linguistiques, regroupés au sein de l'Appel pour une école démocratique, ont réfléchi à la façon de sortir de ce dilemme. Voici leurs propositions.

Nous partons d'abord du principe élémentaire que chaque parent a le droit de trouver, pour son enfant, une place dans une école facilement accessible. Ce droit n'était pas garanti jadis. Il ne l'est pas davantage avec les décrets Arena et Dupont. Notre projet prévoit donc tout simplement que l'on propose une école aux parents, sans aucune obligation, mais en leur garantissant qu'une place y sera réservée pour leur enfant. Les parents disposeront d'un délai de réflexion, jusqu'à une date à déterminer, après quoi les places excédentaires pourront être attribuées librement aux parents qui auraient préféré ne pas accepter l'école qui leur était proposée. Les critères pour la gestion des propositions faites aux parents devraient tenir compte de la place disponible dans chaque établissement, de la proximité du domicile et d'une recherche de mixité sociale (ce qui n'est pas difficile à concilier dans un pays à forte densité de population). On pourrait également tenir compte d'un nombre limité de préférences parentales comme le regroupement des frères et soeurs dans un même établissement, le lieu de travail d'un parent, etc.

Nous sommes convaincus que, dans ces conditions, la très grande majorité des parents choisiront l'école qui leur sera proposée. D'une part parce qu'ils auront ainsi la garantie d'avoir une place tout en échappant à la corvée angoissante de devoir démarcher auprès des écoles. Et d'autre part parce que ce système fera justement en sorte que tous les établissements reçoivent des publics relativement hétérogènes et que l'enseignement y sera donc organisé dans des conditions équivalentes.

L'existence de réseaux pourrait poser un problème. Une solution consisterait à ne proposer une école catholique qu'aux parents qui auront préalablement marqué leur accord en ce sens. Mais on pourrait aussi proposer aux établissements libres d'abandonner leur caractère explicitement confessionnel afin de pouvoir accueillir tous les enfants (un peu comme l'UCL envisage d'abandonner son «C»).
Au niveau du passage du primaire au secondaire, un autre problème est posé par l'existence d'écoles qui se spécialisent dans l'enseignement général ou dans l'enseignement technique et professionnel. Même si les premiers degrés de ces établissements sont théoriquement communs, ils ne sont et ne seront jamais perçus comme des premiers degrés sur pied d'égalité. Pour contourner cette difficulté, nous proposons une séparation complète entre le secondaire supérieur, avec ses orientations et ses spécialisations, et le secondaire inférieur, qui constituerait la continuation de la formation de base. Cela peut se réaliser sur le modèle du collège unique français, qui constitue en quelque sorte un premier degré secondaire autonome, ou sur le modèle scandinave d'une école de base commune de 6 à 15 ans. Ce dernier choix est certainement préférable sur le plan pédagogique, mais aussi plus difficile à mettre en oeuvre étant donné l'affectation actuelle des bâtiments scolaires dans notre pays.

Le succès du dispositif dépendra aussi de la qualité des mesures d'accompagnement destinées à contrer les écarts de performance entre établissements : des programmes et des manuels offrant moins de prise à une interprétation sur mesure, des batteries d'épreuves standardisées pour mieux piloter le travail des équipes enseignantes, des moyens supplémentaires dans les premières années de l'enseignement de base, afin d'assurer un encadrement individualisé permettant de remédier aux difficultés des élèves et éviter les écarts de niveaux, etc... La mise en oeuvre d'une telle réforme ne peut évidemment se réaliser du jour au lendemain. Elle devra se faire progressivement, en une dizaine d'années, en commençant par la première primaire. C'est long, sans doute, mais cela vaut certainement mieux que la succession, année après année, de mesurettes avortées ou inopérantes.

Inscriptions: et si on osait?

2

Par Jean-Pierre Kerckhofs

XCi-dessous, une riposte aux positions de certains parents. C'était une proposition de carte blanche soumise à la rédaction du Soir. Sans succès malheureusement.

L'année dernière à pareille époque, le décret « Inscriptions » de Marie Arena avait fait couler beaucoup d'encre. Les files observées devant quelques écoles réputées avaient eu un effet médiatique inespéré pour ses opposants. Elles eurent la peau du décret et ... de la Ministre de l'Education. Son successeur, Christian Dupont, remplaça le décret tant décrié par un autre, bientôt baptisé « Mixité Sociale ». Malgré la suppression du principe « premier arrivé, premier servi » et donc la fin des files, il semble que ce nouveau décret soit amené à subir des critiques au moins aussi violentes que le précédent.

Il nous paraît urgent, tout à la fois, de prendre la défense des objectifs de ce texte ... et de critiquer sa timidité, qui pourrait se révéler contre-productive.
Rappelons d'abord qu'il s'agit de lutter contre les inégalités sociales criantes qui caractérisent l'enseignement en Communauté Française. Tous les experts s'accordent à faire de notre système ultra libéral d'inscription des élèves une des causes majeures de ces inégalités. L'Aped a même pu démontrer il y a quelques années (1) qu'il existait un lien étroit entre le système d'affectation et le degré d'inégalités du système éducatif des différents pays ou Régions de l'OCDE. En bref, plus un système est régulé en ce qui concerne les inscriptions, moins il est source d'inégalités.

En effet, dans un système libéral, tous les parents ne disposent pas des mêmes atouts pour exercer leur liberté de choix. Ceux-ci sont notoirement fonction de leur origine sociale. Ce qui entraîne l'apparition d'écoles très typées (homogènes). Pour caricaturer, des « écoles de riches » et des « écoles de pauvres ». Toutes les études montrent que plus il y a de mixité sociale en classe, moins il y a d'inégalités. Sans que le niveau moyen s'en ressente. Bien au contraire. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de la volonté affichée de réguler davantage le système.
Il est sans doute bon de rappeler ce qui provoque l'ire de certains : l'éventualité d'un tirage au sort dans les quelques établissements où les demandes sont excédentaires par rapport aux places disponibles. Dans le Soir du 21 octobre, Madame della Faille parlait de « profonde injustice ». En quoi un tirage au sort serait-il injuste ? Comment alors départager les demandes excédentaires ? La Plate-forme de lutte contre l'échec scolaire, dont fait partie l'Aped, a déjà répondu à la plupart des objections en cette matière (2).

Là où les propos de Madame della Faille deviennent franchement curieux, c'est lorsqu'elle accuse le décret de n'être « qu'idéologique ». N'est-il pas idéologique de considérer qu' « il y aura des milliers d'enfants qui ne seront pas à leur place et qui seront malheureux » ? Ne serait-ce pas sous-entendre que les enfants de milieux populaires n'ont pas leur place dans les « bonnes » écoles ? Procès d'intention ? Comment interpréter alors sa demande de « diriger les enfants vers les écoles qui correspondent le mieux à leurs attentes et à leurs capacités » ? Les opposants au décret semblent d'ailleurs se retrouver sur ce point, puisque Madame Pollet soutient que « toutes les écoles ne sont pas adaptées à tous les enfants » et que « beaucoup d'enfants vont souffrir de n'être pas à leur place ». Vous pensiez que ces parents s'inquiétaient parce qu'ils avaient un petit risque de ne pas pouvoir inscrire leurs enfants dans l'école d'élite de leur choix ? Vous n'y êtes pas. Ce qui leur pose problème, c'est que des enfants de milieux populaires risquent d'y être malheureux parce qu'ils ne seront pas à leur place ! Mais c'est quoi « leur place » ?

Celle qu'ils auront dans la société, évidemment. Pas besoin pour eux de suivre un programme ambitieux en économie, géographie, histoire ou sciences. Ils n'en auront pas besoin pour travailler à la chaîne ! Ils doivent en savoir plus pour jouer leur rôle de citoyens ? Allons donc, quelle utopie ! Et d'ailleurs, ils ne feront -dixit Madame Pollet- que « baisser le niveau des écoles dites bonnes ».
Est-ce à dire pour autant que l'Aped se félicite du décret ? Malheureusement non. De nombreux parents, de toutes origines sociales, se posent des questions. Hakim Hedia, le représentant de la Fapeo, dit que « les parents ont peur ». Que faire alors pour, à la fois, rassurer les

parents et viser l'objectif de mixité ? Je voudrais réitérer une proposition qui fait partie du programme en dix points de l'Aped, « Vers l'école commune » (3).
Pourquoi ne pas réserver, jusqu'à une certaine date, une place à chaque élève - et ce dès l'école primaire - dans une école proche de son domicile ? Le critère d'attribution serait double. Géographique, bien sûr. Mais aussi de mixité sociale. C'est tout à fait réalisable. Particulièrement dans les grandes villes où les quartiers plus ou moins favorisés ne sont somme toute pas si éloignés les uns des autres. Passé la date fixée, les parents pourraient toujours faire usage de leur liberté de choix car des raisons objectives (lieu de travail, etc.) peuvent le justifier. Avec un tel système, toutes les écoles seraient socialement mixtes (avec des nuances régionales bien sûr). Les inégalités diminueraient et le niveau moyen augmenterait. La crainte de certains parents de voir leurs enfants se retrouver dans une « école poubelle » disparaîtrait. Cela déchargerait les établissements de tout un travail administratif. Et cela rassurerait la grande majorité des parents, tout en les déchargeant d'un corvée pénible pour beaucoup : trouver une école convenable où il y ait de la place. Madame Pollet applaudirait certainement à ces mesures, puisque sa fille « ne perdrait pas ses amis ». Elles n'auraient plus ni l'une ni l'autre d' « angoisses ». Et le souci maternel de « mettre son enfant dans une école de son quartier » serait satisfait.

Question environnement, une étude de l'ULB a démontré que 20 % des embouteillages dans Bruxelles sont dus aux scolarisations qui se font parfois à l'autre bout de la ville.
Outre le fait qu'il apporterait la sécurité aux parents et aux écoles, il y a fort à parier que ce système serait bien plus efficace en matière de mixité sociale que ce qui nous est proposé. Car, à y regarder de plus près, ce décret qui fait tant hurler n'affecte que marginalement le libéralisme des inscriptions scolaires. Un libéralisme qui est en train de montrer l'étendue de ses ravages dans l'économie. Un libéralisme - les études comparatives sur les systèmes éducatifs le révèlent - tout aussi dévastateur dans l'éducation.

Mais là, la Belgique « se distingue » plus encore que tous les pays industrialisés. Il est temps d'empoigner le taureau par les cornes, si nous voulons éviter, comme le craint très justement Madame della Faille, que « la Belgique soit la risée des pays voisins ».

Notes

(1) La catastrophe scolaire belge, Aped, 2003
(2) Le Soir, 29/10
(3) Disponible sur notre site:

www.ecoledemocratique.org

Politique d'inscriptions dans l'enseignement flamand
Gand choisit l'école de proximité

Par Tino Delabie

3

Toutes les écoles fondamentales situées à Gand donneront priorité aux élèves qui habitent le plus près, si la capacité de l'école est insuffisante pour inscrire tous les candidats. Cette décision a été prise le 22 septembre 2008 par l'assemblée générale de la Plateforme de concertation locale (LOP ou Lokaal Overlegplatform), dans laquelle tous les directeurs des écoles sont représentés. Cette nouvelle réglementation devrait mettre fin aux files d'attente devant les portes de certaines écoles. En prenant en considération le critère de proximité, elle brise dans une certaine mesure le tabou sur la sacro-sainte liberté absolue de choix qui règne dans l'enseignement en Belgique.

Le décret GOK (2002) garantit le droit à l'inscription ...

Le gouvernement flamand a instauré en 2002 le décret «GOK» (GOK = gelijke onderwijskansen ou égalité des chances). Ce décret garantit à chaque élève le droit à l'inscription dans une école, s'il remplit les conditions légales (âge, attestation A ou B pour passer à une classe supérieure) et si les parents (ou l'élève qui a plus de 18 ans) souscrivent au projet pédagogique et au règlement de l'école. Un directeur n'a pas le droit de refuser des élèves sur base de leur origine ou de leur conviction religieuse ou philoso-

phique. Il ne peut pas imposer de critères supplémentaires.

... mais ne met pas fin à la ségrégation sociale

Ce décret n'a pas mis fin à la ségrégation sociale dans les écoles flamandes. Il y a dans notre pays un pourcentage important d'écoles à « concentration » de deux types : pauvres et riches. Un pays comme la Finlande, par contre, compte surtout des écoles à grande mixité sociale. Les raisons en sont connues : les élèves vont à l'école de proximité, qui appartient dans 99,5% au même réseau communal et ils suivent essentiellement le même programme jusqu'à l'âge de 16 ans (tronc commun). Le fait que les disparités de revenus et la ségrégation résidentielle (quartiers pauvres et riches) y soient moins importants qu'en Belgique, joue également un rôle.

En Belgique, c'est la liberté absolue de choix qui prévaut. Les parents choisissent une école ... pour autant que la capacité de celle-ci soit suffisante et que le directeur ne s'arrange pas pour écarter certains élèves qui ne sont pas souhaités. Dans ce système ultra-libéral, la liberté pour les uns signifie l'exclusion pour d'autres. Les files d'attente de parents devant certaines écoles illustrent l'existence de ce marché scolaire. Médiatisées, elles apparaissent assez gênantes. Quels parents peuvent se permettre de camper devant l'école plusieurs jours et nuits ? Ou se payer un étudiant pour faire la queue à leur place ?

Le ministre de l'enseignement, Frank Vandenbroucke, a donc promis de permettre aux écoles de prendre des mesures pour éviter ces files (camping devant l'école) ... Par exemple en instaurant des files « électroniques ».

La transformation du décret GOK rend l'école de proximité possible

En juin 2008, le Parlement flamand a voté une modification du décret « GOK » en permettant aux écoles d'utiliser le critère de proximité (distance entre l'école et l'habitation de l'élève) en cas de manque de capacité. A condition que le LOP (Lokaal Overlegplatform), la plateforme de concertation locale, se prononce dans ce sens.
Le LOP de Gand a voté à une forte majorité l'introduction de ce critère pour les inscriptions des nouveaux élèves dans les écoles de fondamentales. Une même proposition n'a pas obtenu la majorité des voix dans le LOP d'Anvers.

A Gand, priorité aux enfants du quartier

Comment vont se dérouler les inscriptions pour les nouveaux élèves dans les écoles fondamentales à Gand ?
En décembre, les frères et sœurs d'élèves peuvent déjà être inscrits. Cette règle de priorité existait déjà avant.
Pendant la période janvier-février, les écoles PEUVENT (mais ce n'est PAS une obligation) donner la priorité aux élèves « GOK », si l'école en a relativement peu ou, vice versa, donner priorité aux élèves « non GOK » si l'école en a relativement peu. Un élève « GOK » est un élève qui répond à un ou plusieurs indicateurs « GOK », notamment : la mère n'a pas de diplôme du secondaire ; la famille vit d'un revenu de sécurité sociale ou a droit à une bourse d'études (revenu modeste) ; l'élève ne parle pas le néerlandais à la maison.
A partir de mars, les écoles peuvent inscrire n'importe quel élève.
Si le nombre de candidats ne dépasse pas la capacité de l'école, tous peuvent être inscrits.
Si, par contre, il y a plus de candidats que des places, le critère qui détermine l'ordre de priorité sera désormais la distance entre l'école et la maison de l'élève (si plusieurs habitent à la même adresse, on tirera au sort).
En janvier (pour les élèves « GOK ») et en mars (pour tous les élèves), la période d'inscription est précédée par deux semaines pendant lesquelles les parents peuvent choisir une ou plusieurs écoles (en précisant clairement leur 1er, 2ème choix)... Un ordinateur central, contrôlé par le LOP, centralise tout. L'ordinateur calcule, sur base du critère de proximité, quels élèves sont admis dans l'école et lesquels sont refusés. Les parents sont immédiatement informés et ont 2 semaines pour utiliser ce droit en inscrivant effectivement leur enfant. L'ordinateur central permet d'éviter les inscriptions « multiples » (vous trouverez tous les détails dans les textes au www.lop.be).

Les avantages de l'école de proximité

Hormis l'élimination des files d'attente (ou des campements), l'idée de donner priorité à la distance entre l'école et le domicile promeut l'école de quartier. Ses partisans en attendent pas mal d'avantages : une meilleure intégration de l'école dans le quartier, une meilleure intégration, de meilleurs contacts et une meilleure coopération entre les parents qui habitent le quartier, des distances plus courtes pour beaucoup d'élèves et moins de perte de temps pour les parents qui conduisent leurs enfants à l'école.
Dans le texte explicatif qui accompagnait la proposition mise au vote à Anvers, figurent entre autres les arguments suivants pour la priorité aux enfants du

quartier : « ... ce critère renforce le tissu social du quartier et soutient le développement d'écoles larges : puisque les écoles fondamentales sont aussi un lieu de rencontre pour les enfants et leurs parents ; la projection de la composition sociale du quartier dans la composition sociale de l'école évite l'isolement social et augmente les possibilités de contacts sociaux et d'intégration. Ceci contribue aussi à la réalisation de l'égalité des chances.

A quand des périodes d'inscription obligatoires et des périodes prioritaires pour les élèves GOK au niveau de la communauté ?

Gand est à ce jour la seule région en Flandre où, grâce à l'accord au sein du LOP, toutes les écoles fondamentales appliqueront la règle de priorité aux enfants du quartier en cas de capacité d'accueil insuffisante. Ailleurs, le libre choix de l'école maintiendra la ségrégation sociale en l'état. Les bonnes intentions du décret GOK restent partiellement lettre morte du fait de la liberté d'application de la politique GOK.
La Fédération des associations marocaines (FMV, Federatie Marokkaanse verenigingen) et l'Union des organisations turques (UTV, Unie Turkse verenigingen) proposent certaines mesures dans un mémorandum commun. Elles demandent que toutes les écoles en Flandre utilisent les mêmes périodes d'inscription, afin d'augmenter la transparence pour les parents. Plus important, elles demandent que toutes les écoles soient obligées, pendant une certaine période (par exemple : janvier-février), de donner la priorité aux élèves « GOK » et d'appliquer le critère de proximité au cas où il y trop de candidats.
Ces propositions vont dans le même sens que ce que propose depuis quelques années l'Aped : une carte scolaire socialement corrigée (voir l'article de Nico Hirtt). On pourrait s'imaginer que le LOP propose aux parents une école de proximité (pas nécessairement la plus proche) en veillant à ce que les élèves « GOK » soient répartis parmi les écoles d'une zone et que la mixité sociale soit organisée dans toutes les écoles.
Mais en attendant des règles plus énergiques, nous voulons aussi soutenir les propositions suivantes de la FMV et de l'UTV : « Avant l'année scolaire 2009-2010, il convient d'envisager de fixer de vraies périodes d'inscription, pour toutes les écoles de Flandre. Ces période d'inscription communautaires simplifieront les inscriptions et les rendront plus transparentes, tant pour les parents que pour les écoles. (...) FMV et UTV attendent que toutes les écoles publient leurs périodes d'inscriptions le plus vite possible (...). Il est inadmissible que certaines écoles n'observent pas les accords qui ont été convenus au niveau du LOP ».

La carte scolaire à la française: ses faiblesses et comment l'améliorer

4

Par Nico Hirtt

Dans les débats, en Belgique, autour de la nécessité ou non de réglementer davantage les procédures d'inscription des élèves (et les pratiques de recrutement des écoles), un argument est souvent avancé par les défenseurs libéraux du statu quo : « regardez en France, ils ont leur carte scolaire et ça ne marche pas. Elle ne garantit pas l'équité sociale et, d'ailleurs, Sarko va la supprimer ». Il est en effet intéressant, pour alimenter nos débats, de nous pencher sur ce qui se passe en France.

La Carte scolaire à la française présente toutes les apparences d'un mode de régulation très contraignant. Le principe de cette « sectorisation » est limpide : à chaque école, collège ou lycée correspond une zone géographique de recrutement, un « secteur », et les parents sont tenus d'inscrire leur enfant dans l'établissement du secteur où ils résident. Voilà pour la théorie.

En pratique, il existe beaucoup d'exceptions à cette règle. Par exemple, si les parents souhaitent que leur enfant suive une option d'enseignement particulière qui n'existe pas dans le lycée de leur secteur géographique, ils ont le droit de se rendre ailleurs. Il fut un temps, naguère, où il était très à la mode dans certains milieux intellectuels de demander l'option

« langue étrangère : russe »... Des exemptions sont également possibles - et de plus en plus souvent accordées - sur base de dossiers arguant d'incompatibilités entre l'enfant et tel professeur, du lieu de travail des parents, de considérations médicales... Inutile de dire que toutes les familles ne disposent pas des mêmes facilités pour formuler et défendre ce type de demande. L'inégalité sociale face aux exemptions est d'ailleurs l'un des arguments avancés par Sarkozy pour justifier la suppression de la carte scolaire. C'est un point difficile, car on ne peut raisonnablement soutenir qu'il suffirait d'interdire les exemptions. Il y a bien des cas où celles-ci sont justifiées. Pour éviter que les parents soient tentés d'en faire un usage excessif, il faudrait assurer que tous les établissements scolaires soient perçus par eux comme étant à peu près équivalents. En d'autres mots, il faut limiter tant que faire se peut la ségrégation sociale entre écoles. Or, c'est là que la carte scolaire française est réellement en défaut, pour deux raisons.

Premièrement, les secteurs géographiques sont conçus sur une base purement administrative. Dès lors, on se retrouve fatalement avec des secteurs plus riches et des secteurs plus pauvres, donc avec des écoles de riches et des écoles de pauvres. Comme, de surcroît, ces secteurs sont figés, il est facile aux familles de faire inscrire leur enfant dans l'école de leur choix en pratiquant le fameux « zapping résidentiel » (réel ou fictif : on effectue un placement immobilier dans le secteur convoité et on s'y domicilie officiellement... dans la chambre de bonne du 4e étage). Entendons nous : cela est facile seulement pour les familles qui en ont les moyens financiers, d'autant que ces pratiques contribuent grandement à l'explosion des prix de l'immobilier à proximité des établissements scolaires les plus prisés. Si vous passez par Paris, jetez donc un coup d'oeil sur les loyers aux alentours du Lycée Henry IV, rive gauche, près de la Sorbonne... La solution ? Envisager des zones sectorielles plus vastes et éventuellement fluctuantes, regroupant des quartiers de diverses compositions sociales. Ceci permettrait d'assurer une relative mixité sociale dans chaque établissement, ce qui coupe l'herbe sous le pied des « zappeurs résidentiels », tout en rendant leur quête inutile, puisque toutes les écoles se retrouveraient à peu près sur un pied d'égalité sociale.

Deuxièmement, souvenons-nous que la carte scolaire ne s'applique qu'à l'enseignement public. Or, en France, près d'un élève sur quatre est scolarisé dans l'enseignement privé sous contrat (généralement catholique). Dès lors, la ségrégation sociale, que la carte scolaire était sensée mettre à la porte, revient par la fenêtre : l'enseignement privé devient un « refuge » pour les familles de classes supérieures désireuses d'échapper à la carte scolaire. La solution traditionnellement préconisée par les défenseurs de l'enseignement public consiste à ne plus subventionner l'enseignement privé, à lui couper les vivres, ce qui limiterait son public potentiel à une mince couche de grands nantis, capables d'offrir à leurs enfants des études payantes au coût plein. Elle ne me semble néanmoins pas politiquement envisageable, car elle provoquerait une résistance en front commun des parents de classes moyennes-supérieures et des enseignants du privé, qui verraient leur emploi menacé.

Sans compter que la disparition de ces établissements privés devrait être compensée du jour au lendemain par un accroissement de l'enseignement public : où trouver les locaux, les enseignants ? Il serait sans doute autrement plus efficace et plus faisable de transformer l'enseignement privé en enseignement public. Sur le plan du statut et des conditions de travail, les professeurs du privé auraient tout à y gagner et, moyennant une approche tactiquement réfléchie, ils devraient pouvoir être gagnés à cette idée.

Attention cependant. Malgré tous les défauts énumérés ci-dessus, la carte scolaire française reste préférable au libéralisme absolu que nous connaissons en Belgique. Selon la plupart des indicateurs, l'inégalité sociale reste moins grande dans l'enseignement français qu'en Belgique et nos propres modèles de simulation (voir «Les chiffres qui condamnent la politique éducative sarkoziste» sur le site de l'Aped) ont montré que la suppression de la carte scolaire aura pour seul effet de réduire encore l'équité dans l'enseignement français.

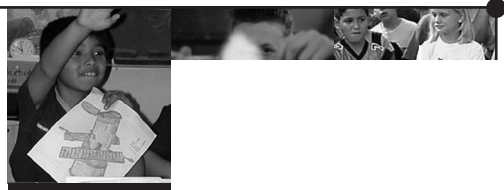

Compte-rendu de Jean-Noël Delplanque, Bernard Legros et Jean-Pierre Kerckhofs

L'état de l'enseignement en Communauté Française

Quelles réformes pour lutter contre les discriminations sociales ?

Ce samedi 11 octobre, a eu lieu à Charleroi une conférence-débat à l'initiative de l'« Appel Pour une Ecole Démocratique ». Elle réunissait le Ministre de l'Enseignement en Communauté Française, Christian Dupont, ainsi que Bernard Delvaux, chercheur à l'UCL, un des promoteurs du concept des « bassins scolaires », et Nico Hirtt, membre fondateur de l'Aped, spécialiste reconnu des questions d'inégalités sociales dans l'enseignement.

Chaque intervenant a, dans un premier temps, présenté un état des lieux de l'enseignement en CF, et explicité sommairement les éventuelles solutions à mettre en œuvre pour améliorer la situation.

Analyses et propositions

Lors de son intervention, Nico Hirtt montre, en se basant notamment sur la dernière étude PISA et les derniers travaux de l'Aped, que l'enseignement en Belgique, et plus particulièrement en C.F., est non seulement mal classé en terme de résultats parmi les systèmes scolaires européens, mais surtout qu'il est le plus discriminant et le plus ségrégationniste socialement. En effet, les écarts de résultats entre les élèves les plus défavorisés (financièrement et socio-culturellement) et les élèves issus des milieux les plus aisés sont énormes et supérieurs aux autres pays européens.

La CF a aussi le taux de redoublement et le taux de retard scolaire les plus élevés. Il est vrai que l'enseignement en Communauté Flamande est mieux financé qu'en Communauté Française. Mais il ne s'agit certainement pas de la principale explication. Rappelons en effet que la Flandre ne se comporte pas très bien non plus en matière d'inégalités. Les dépenses en CF sont d'ailleurs dans la moyenne des pays et régions de l'OCDE. L'explication vient donc essentiellement des structures.

Christian Dupont - Bernard Delvaux - Nico Hirtt

Plus précisément :

1° une orientation et à une sélection précoces, avec des filières (enseignement général, technique, professionnel...) qui contribuent à perpétuer une forme d'apartheid social ;
2° un marché scolaire où les parents ont une totale liberté de choix de l'établissement pour leur enfant, ce qui entraîne, entre les établissements et les réseaux, une concurrence nuisible à la mixité sociale ; 3° des programmes scolaires peu clairs quant aux connaissances à atteindre, mais surabondants quant aux méthodes.
En conclusion de son intervention, Nico Hirtt rappelle les propositions de l'Aped, formulées dans son programme en 10 points, « Vers l'école commune », et notamment:

•Une école pour tous avec un tronc commun jusqu'à 16 ans ;
•Un système d'affectation des élèves beaucoup plus régulé et qui se donne comme objectif de créer de la mixité sociale ;
•Un enseignement général et polytechnique avec une place importante réservée aux savoirs citoyens et une grande autonomie des pratiques pédagogiques ;
•Des moyens supplémentaires, du moins dans un premier temps, pour faire de notre enseignement un enseignement qui donne une chance à tous.

Pour Bernard Delvaux, second intervenant, si le diagnostic posé par Nico Hirtt est évident, le consensus sur les causes de la situation l'est un peu moins et, hélas, il n'existe plus lorsqu'on aborde la problématique des solutions.

Les inégalités sont bien présentes, l'étude de l'indice économique moyen le démontre tout à fait. Mais il n'y a pas un seul facteur d'inégalité, la situation est plus complexe, ''multi-faciale''(ce que ne conteste d'ailleurs pas Nico Hirtt).

Si on retrouve, par exemple à Bruxelles, des réussites par quartiers (riches) et des échecs par quartiers (pauvres), le choix des écoles, dans l'enseignement primaire notamment, ne se fait pas uniquement sur base de la proximité, mais bien par niveau social. Dans les quartiers défavorisés, les publics les plus favorisés quittent leur secteur pour inscrire leurs enfants dans des écoles plus huppées. On assiste donc à un « turn-over » important avec les meilleurs qui partent, ce qui évidemment n'améliore pas la situation des écoles défavorisées !

C'est l'inverse dans l'enseignement secondaire où, à cause des filières dégressives, ce sont les écoles qui choisissent les élèves qu'elles gardent.

Bernard Delvaux insiste sur les différentes interdépendances directes ou indirectes qui lient les écoles proches géographiquement, qu'elles soient de type ''processuel'' (l'école secondaire dépend de l'école primaire, l'école technique dépend de l'école générale, l'école professionnelle de l'école technique...) ou de type « compétitif » (concurrence sur les « bons élèves », ou même sur les « mauvais élèves »). Toutes les écoles sont en lutte avec les autres pour avoir les élèves les plus conformes à leur projet. Et, comme il y a peu de régulation en C.F., les écoles en concurrence sont obligées (poussées souvent par les parents) de mettre en oeuvre des ressources pour attirer les élèves les plus favorisés au mépris des plus faibles. De plus, l'action publique étant le fruit de différents acteurs interdépendants sur différentes scènes, il est difficile pour un seul acteur d'être maître d'oeuvre.
Il ne suffit donc pas de décréter, on est dans un système complexe. Il serait dès lors intéressant de créer une nouvelle scène de relation entre écoles et partenaires, ce qui est le but des bassins scolaires. Comme tous les élèves issus d'une même région, quel que soit le réseau, ont une interdépendance forte, il faut dans cet espace interdépendant un acteur qui prend des décisions pour la collectivité. Les bassins scolaires devraient se saisir de la gestion de l'offre scolaire et des projets liés au contexte social, ce qui entraînerait des actions différentes par bassins, quand les établissements sont trop petits pour porter un projet nécessaire à la collectivité.

Le Ministre Dupont, quant à lui, admet partager l'analyse des deux intervenants précédents, soulignant que le régime actuel, trop autonomiste, est source d'iniquités, et que, s'il fonctionne très bien pour les meilleurs et un peu moins bien pour les moyens, il ne remplit pas son rôle pour les plus faibles. Il souligne cependant la volonté du gouvernement de remédier à cette situation (et, pour lui, les décrets « missions » et « pilotage » sont déjà une grande avancée). Mais il concède que le paysage scolaire belge est source d'inerties et même d'oppositions fortes au changement, à cause de la multiplicité des acteurs et des intervenants. Et si on ne peut nier que l'école a plus de moyens depuis les accords de la Saint Boniface, et que ceux-ci vont s'accroître dans les années à venir, la problématique de la mixité sociale reste une problématique majeure de notre enseignement. Il est nécessaire, d'après Christian Dupont, de mesurer d'abord les niveaux et les influences des différentes pistes mises en œuvre. Comme dans le système scolaire hollandais, ce qui permet de créer, notamment, de nouvelles pistes pédagogiques. Et ce qui induit évidemment la mise sur pieds de tests de niveau externes. Pour le Ministre, il faudra, dans les années à venir, entre autres:

•Augmenter l'apprentissage de la langue enseignée;
•Stabiliser les équipes pédagogiques (surtout dans les écoles en discrimination...);
•Assurer divers encadrements hors heures de cours (inclure les parents);
•Insister sur la formation continuée des enseignements;
•Intégrer une meilleure relation entre les niveaux d'enseignement;
•Revaloriser l'enseignement technique et professionnel, qui ne devront plus être des choix négatifs, et permettre au monde professionnel de jouer son rôle de formateur;
•Donner aux enseignants des outils de mesure performants;
•Recentrer la formation initiale sur les savoirs de base;
•Faire des efforts de régulation et de coordination entre les réseaux et les niveaux (rôle des bassins scolaires).

En conclusion, si le chemin pour y arriver sera long et difficile, le gouvernement travaille à améliorer la qualité de

l'enseignement en Communauté Française et est conscient de l'importance d' y assurer la mixité sociale. Car un bon enseignement doit instruire tout le monde, donner sa chance à chacun et permettre à tous de sortir de l'école munis d'une bonne formation.

Questions et réponses

Le découpage en bassins scolaires? Et Bruxelles? Influence sur la discrimination?

BD: Le bassin scolaire n'est en effet pas une solution à la discrimination. Le partage des parts de marché n'est pas enrayé par la création des bassins. Il faut légiférer et cadrer ce marché! Quant à Bruxelles, bassin scolaire unique, il est extrêmement difficile de couper la ville en bassins plus petits, vu l'interdépendance forte des différentes communes. Les bassins scolaires doivent mettre ensemble les acteurs dispersés, et doivent permettre de créer des instances plus petites capables de régler des problèmes que les bassins ne règlent pas.

NH: Le bassin scolaire est un excellent moyen pour améliorer la coopération entre écoles, mais cela ne va pas réduire la ségrégation sociale (voir les CES). Seule une imposition réelle de l'école, avec des découpages précis, permettra des publics différenciés, et les bassins scolaires ne répondent pas à cela. Dans ces entités géographiques, les écoles vont se partager les élèves en fonction de leur propre projet scolaire et organiser la discrimination. Il faut organiser l'anti-discrimination, et la seule réponse possible est la mixité sociale!

CD: L'analyse de Nico Hirtt est exacte, il faut plus de mixité sociale, mais il ne faut pas envoyer les élèves dans des écoles où ils ne pourront pas s'intégrer, vu le projet scolaire. Attention aux élèves avec des schémas d'apprentissages différents! Il est évident que les pouvoirs publics doivent réguler davantage.

La place de l'enseignant.

CD: La tâche est plus difficile, il faut rendre à l'enseignant son autorité, d'où l'intérêt des décrets tels que le décret « missions ».

NH: Le décret « missions » a introduit l'approche par compétences, ce qui a eu un effet « dérégulateur » néfaste. L'absence d'explication des connaissances à atteindre permet au professeur de s'adapter au niveau de ses élèves, ce qui est une arme à double tranchant. Pour mieux harmoniser, il faut organiser une évaluation externe basée sur les contenus.

CD: A propos des compétences, il faut proposer de nouvelles pistes pédagogiques ; les programmes sont de qualité inégale. Sur le terrain, il y a un manque de dialogue entre les enseignants. Il faut renforcer la formation générale (français, math) dans un « monde de requins ». Mais attention de ne pas retomber dans un enseignement composé uniquement de savoirs! Les compétences ne sont pas la panacée, mais elles ont quand même eu une influence régulatrice. De plus, les évaluations externes n'ont de sens que si elles sont couplées à des pistes pédagogiques. L'enseignant n'est pas responsable de la déliquescence de l'enseignement et il ne faut pas croire que la cohérence va venir de l'autonomie.

Les deux autres intervenants peuvent-ils réagir par rapport aux propositions de l'APED ?

NH: Je propose deux propositions parmi les dix (en plus de celles déjà évoquées) : la mise en place d'une formation commune générale et polytechnique, et une école ouverte en dehors des heures de cours.

BD: Tout à fait d'accord, cela permettrait à l'aide aux enfants en difficulté de sortir de la marchandisation.

CD: Absolument nécessaire, il faut réintroduire le respect des formations techniques et professionnelles, et le gouvernement travaille à une école ouverte plus longtemps. Le Ministre de l'enseignement s'engage à permettre un enseignement de qualité pour tous. Mais il faut bien se rendre compte que les propositions de l'Aped risquent d'entraîner beaucoup de résistances dans certains milieux, parents et aussi certains enseignants.

NH: il y a (aura) une résistance des parents pour défendre la liberté de choix de l'établissement. Le rôle du Ministre est de lancer le débat pour que les mentalités changent.

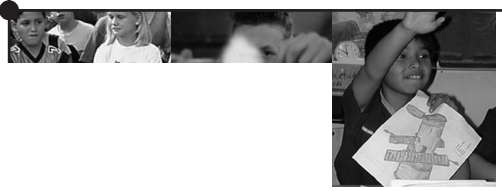

Par Hugo Van Droogenbroeck - Traduction Jean-Pierre Wauters

Bangladesh: des enseignants avides de connaissance

À l'invitation d'«Education International Belgium» (EIB), une ONG qui a son siège à Anvers, Lut Adriaensens et Hugo Van Droogenbroeck donnaient une session de formation continuée aux enseignants d'une école rurale du Bangladesh durant six semaines, en juillet - août 2007. En septembre 2008, Hugo y est retourné pour un mois dans une résidence pour enfants bouddhistes. Ce furent des expériences inoubliables.

Le Bangladesh est l'un des pays les plus pauvres et les plus densément peuplés au monde. 140 millions d'habitants vivent sur un territoire qui correspond à 4,3 fois la Belgique, mais dont près de 30% sont de l'eau. Les inondations et les épidémies y sont monnaie courante. 83% des habitants sont musulmans. C'est un pays peu stable politiquement. Deux grands partis coexistent - Awami Liga (AL) et Bangladesh Nationalist Party (BNP) - et se succèdent au pouvoir. Le 11 janvier 2007, en plein processus électoral qui se déroulait dans la violence, l'armée a pris le pouvoir en mettant sur la touche les partis politiques, le parlement, etc. Les deux anciens premiers ministres et d'anciens ministres AL et BNP ont été emprisonnés pour corruption. Ils ont depuis lors été libérés sous caution. Il est possible qu'ils puissent participer aux prochaines élections du 18 décembre 2008, sans procès. Le pays doit combattre une énorme augmentation du coût des produits de base alimentaires et énergétiques. En un mois, le prix du riz a augmenté de 87%. Les activités syndicales sont limitées. Les grèves sont

interdites et se terminent en confrontations violentes avec la police et l'armée.

L'enseignement

Jusqu'en 1946, le Bangladesh faisait partie de l'Inde britannique. Le système d'enseignement actuel est inspiré du système britannique. Cela signifie un enseignement principalement théorique et peu orienté vers la mise en pratique.

•L'enseignement maternel (pré-primaire) ne fait pas partie de l'enseignement formel. Certaines écoles organisent une classe maternelle, d'autres pas. Il n'y a pas de programme. Dans l'une des classes maternelles que nous avons visitées, les matières enseignées étaient les mêmes qu'en première année primaire (Bengali, Anglais, mathématiques et religion). Chaque matière est enseignée par un professeur différent tout au long de la scolarité.

•L'enseignement fondamental est obligatoire dès 6 ans. Il est divisé en 5 années (niveaux I à V). Le plus souvent, les classes comptent 60 à 100 élèves. Un certificat est obtenu suite à un examen central, en fin de 5ème année, qui est essentiellement une préparation à cet examen. Dans l'école que nous avons visitée, 40% des élèves arrêtent après la 4ème année, convaincus que de toute manière ils ne réussiront pas l'examen final.

•L'enseignement secondaire est divisé en trois types : l'enseignement général (64,6%), l'enseignement à orientation professionnelle (4,3%) et les Dakil madrassa (31,1%). L'enseignement secondaire comporte sept années d'études et est divisé en trois niveaux: junior (niveaux VI à VIII), secondaire (niveaux IX et X) et secondaire supérieur (niveaux XI et XII). A partir des niveaux IX à XII, l'enseignement général se divise en trois orientations: humanités, commerce et sciences. Seuls 12% de ce groupe d'âge (15% de garçons et 8% de filles) terminent l'enseignement secondaire complet.

•L'enseignement supérieur (université et hautes écoles) souffre d'un énorme déficit de places. Cette année, 371.000 étudiants ont obtenu leur Higher Secundary Certificate (HSC), une sorte de baccalauréat, mais seules 94.000 places sont disponibles.

La situation de l'enseignement est désolante. L'analphabétisme touche 51% des hommes et 70% des femmes. Pour l'instruction, le gouvernement ne dépense que 2,4% du PIB ou 15% du budget. L'enseignement public se limite le plus souvent à l'école fondamentale. L'initiative privée comble la lacune : il y a les madrassa (écoles islamiques avec un programme reconnu), des ONG qui proposent un enseignement ... et des investisseurs privés qui trouvent dans l'enseignement un business rentable. Le gouvernement prend en charge 73% du salaire des enseignants et des frais de fonctionnement des écoles fondamentales. À côté de cela, il y a les écoles coraniques.

L'enseignement de qualité est impayable et réservé aux élites. Dès l'école maternelle, les parents payent une inscription en début d'année, un minerval mensuel et des frais d'examens (trois fois par an). Viennent en plus les frais d'uniforme, de livres, cahiers, etc... Il existe cependant un subside pour stimuler la scolarisation des fillettes. De plus, les enseignants donnent, avant ou après les heures de classe, des cours complémentaires payants à leurs élèves, «pour améliorer leurs chances de réussite». Une étude récente indique que 86% des élèves de l'enseignement secondaire suivent des cours complémentaires payants. Des 20 millions d'enfants en âge d'école primaire, 6 millions travaillent comme bouviers, servantes ou vendeurs de rue ou encore dans l'artisanat à la maison. Ils ne voient jamais une école de l'intérieur.

En fin d'école secondaire, il y a un examen d'état. Un classement des résultats des différentes écoles est publié dans les journaux... Les universités - le nombre d'établissements privés connaît une énorme croissance - ne veulent recruter que les meilleurs étudiants. Ils octroient des réductions sur les frais d'inscription en fonction des points que l'élève a obtenus à l'examen d'état.

Dipshikha 2007

L'ONG qui nous a envoyés au Bangladesh se consacre principalement à offrir aux fillettes une possibilité d'enseignement, principalement des orphelines ou enfants de mères isolées, sous forme de bourses d'études, de leçons de rattrapage, de frais d'internat ou d'autres frais scolaires.
EIB nous a demandé de dispenser une formation continuée aux enseignants d'une école primaire et secondaire. Dipshikha se situe dans la partie sud-est du Bangladesh, 30 kilomètres au nord de la ville de Cox's Bazar. L'objectif était de relever le niveau des enseignants, pour que leurs élèves puissent bénéficier d'un enseignement de meilleure qualité. Les élèves sont très majoritairement musulmans, mais avec des minorités hindoue et bouddhiste.

Dans l'école où nous avons travaillé, seuls deux professeurs sur seize avaient suivi une formation d'enseignant. Un certificat pédagogique n'est exigé que dans les écoles gouvernementales. Les enseignants gagnent très peu : 4.000 taka par mois, soit environ 40 €. Il n'y a pas de barème fixe, sauf si vous travaillez dans une école gouvernementale et que vous avez le diplôme exigé. Il n'est donc pas extraordinaire que les enseignants essayent d'arrondir leurs fins de mois par des leçons privées.

Par l'observation, il nous est apparu que l'enseignement lui-même était déplorable. Par exemple, dans une leçon sur «ma mère», l'enseignant lisait un texte dans le manuel et les élèves devaient le répéter en chœur. Comme devoir, les élèves devaient recopier le texte et l'apprendre par cœur. Tout apport personnel était inadmissible.

Nous avons commencé notre formation sur la base de : comment articulez-vous une leçon? Nous nous sommes basés sur le modèle d'instruction par activation directe (Veenman et autres), qui est le plus proche du modèle classique d'instruction et qui offre en même temps des possibilités de différenciation. En ce moment, ce modèle est aussi promu dans l'enseignement de la communauté flamande. Durant les sessions pratiques, les enseignants ont présenté leur leçon (d'entraînement) devant leurs collègues. L'accent était mis sur l'utilisation de matériel didactique, les activités de réflexion et le travail en groupe. Ensuite, la leçon était donnée à leur propre classe. La motivation des élèves s'est améliorée de manière spectaculaire.

Les problèmes au niveau de l'école ont été abordés dans une deuxième étape du recyclage. Le renouvellement du personnel est toujours énorme. Trois enseignants ont été choisis comme mentors pour guider les nouveaux arrivants (neuf des seize enseignants avaient été engagés depuis janvier de cette année). Dès l'école maternelle, les cours sont donnés par des enseignants spécialisés, ce qui fait que personne ne se sent responsable de la classe. C'est pourquoi une cellule de remédiation et des titulaires de classe ont été mis en place. Leur première tâche sera le traitement du grand nombre d'absences dans les classes. Les titulaires de classe se réuniront chaque semaine avec leurs élèves pour discuter de tous les problèmes.

Avec le temps, l'enthousiasme et l'assurance des enseignants augmentaient. Comme récompense, ils reçurent un certificat de fréquentation de formation complémentaire. De notre coté, nous étions contents d'avoir pu apporter notre petite contribution à la solidarité mondiale.

Ramu 2008

Cette année, l'E.I.B. a conclu un accord de coopération avec le Jagat Joyoti Children Welfare Home (J.J.C.W.H.). C'est une résidence pour orphelins de 6 à 16 ans, venant de la région de minorités des Hill Tracts, négligée et délaissée par les autorités du pays. Elle est située au pied d'un temple bouddhiste à Ramkot, un village près de Ramu, à quelque 20 kilomètres au nord de Cox's Bazar. Le home est fondé par le père Lupi, un prêtre italien, qui veut offrir une chance d'avenir aux enfants les plus pauvres des Hill Tracts. L'E.I.B. subsidie les frais scolaires, la nourriture et le logement de 28 pauvres orphelines qui séjournent au Centre et de 30 filles qui y ont séjourné et poursuivent à présent des études.

Durant mon séjour au Bangladesh, j'ai logé dans ce home. J'ai eu la chance de pouvoir participer au fonctionnement quotidien de ce Centre. Les enfants suivent l'enseignement de l'école primaire et secondaire locale, où les classes de 60 à 100 élèves sont tout à fait normales. L'enseignement qu'elles y reçoivent est déplorable. Le Centre tente de compenser en organisant une guidance des devoirs personnels, des études et des cours complémentaires. Ce fut un séjour agréable parmi ces enfants. En étant salué chaque matin à 6 heures par un «good morning, how are you», la journée démarre sous les meilleurs auspices. Nous y avons appris beaucoup et échangé des expériences, nous nous sommes réunis et avons discuté avec l'encadrement pédagogique. Nous avons parlé de l'introduction de nouvelles méthodes d'étude, entre autres pour l'anglais, qui est une matière vitale pour la carrière ultérieure de ces jeunes, etc.

Nous avons pu mettre en place trois projets pour l'année civile prochaine. Deux stagiaires, étudiantes en orthopédagogie de la Haute Ecole de Gand, y feront un stage au début de l'année prochaine. Durant les grandes vacances, deux collaborateurs pédagogiques de l'E.I.B. donneront une formation continuée à 15 enseignants des sept Centres du père Lupi dans les Hill Tracts. Un étudiant suivant une formation supérieure pédagogique à la Haute Ecole Artesis à Anvers fera un stage début de l'année prochaine au Memorial Christian Primary School à Dulhazara (à mi-chemin entre Chittagong et Cox's Bazar). Ici aussi, l'E.I.B. subsidie les frais de scolarité de 16 pauvres fillettes de l'école primaire, ainsi que ceux de quatre étudiantes qui suivent une formation supérieure de laborantines.

Les enseignants nous ont demandé pourquoi le Bangladesh reste si pauvre et ne parvient pas à se développer. Ma réponse fut simple : l'Ouest ne veut pas que le Bangladesh se développe. Il en a besoin pour se pourvoir à bon compte en textiles, confection et nourriture (entre autres les scampis). Selon Michaël Parenti: «La dernière chose que les puissants impérialistes veulent au niveau mondial sont des nations sûres d'elles-mêmes et capables de se développer par elles-mêmes. L'impératif est de rendre les autres pays pauvres, affamés et faibles. Car si les conditions sont plus dures, vous travaillerez pour moins d'argent.» (Indymedia, 8 octobre 2008).

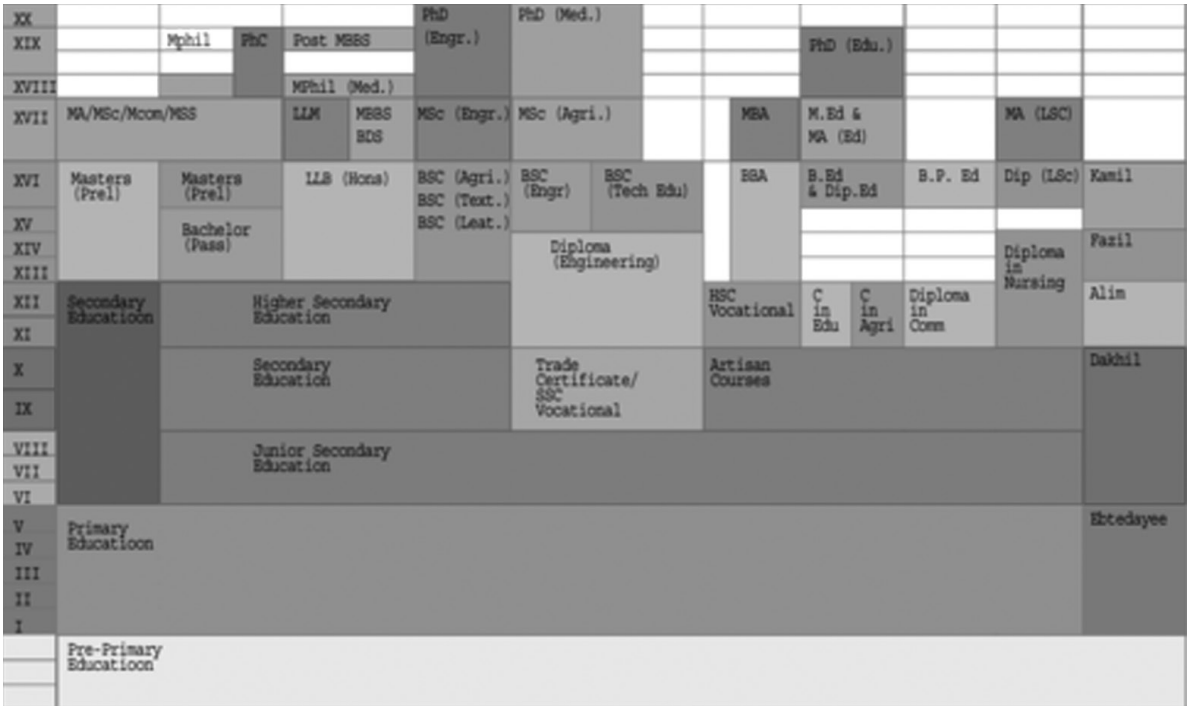
XX
XIX
XVIII
XVII
XVI
XV
XIV
XIII
XII
XI
X
IX
VIII
VII
VI
V
IV
III
II
I
PhD (Engr.)
PhD (Med.)
Mphil
PhC
Post MBBS
MPhil (Med.)
PhD (Edu.)
MA/MSc/Mcom/MSS
LLM
MBBS
BDS
MSc (Engr.)
MSc (Agri.)
MBA
M.Ed &
MA (Ed)
MA (LSC)
Masters
(Prel)
Masters
(Prel)
LLB (Hons)
BSC (Agri.)
BSC (Text.)
BSC (Leat.)
BSC
(Engr)
BSC
(Tech Edu)
BBA
B.Ed
& Dip.Ed
B.P. Ed
Dip (LSc)
Kamil
Bachelor
(Pass)
Diploma
(Engineering)
Diploma
in
Nursing
Fazil
Secondary
Educatioon
Higher Secondary
Education
HSC
Vocational
C
in
Edu
C
in
Agri
Diploma
in
Comm
Alim
Secondary
Education
Trade
Certificate/
SSC
Vocational
Artisan
Courses
Dakhil
Junior Secondary
Education
Primary
Educatioon
Ebtedayee
Pre-Primary
Educatioon

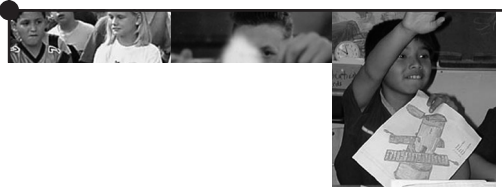

Par Bernard Legros

Pour une troisième voie entre Media Smart et le Conseil d'Education aux Médias

Lecture critique d'un matériel didactique sur la publicité

Au printemps 2005, face au risque de voir l'Union Européenne légiférer plus sévèrement en matière d'intrusion publicitaire dans les écoles, le Conseil de la Publicité et l'Union Belge des Annonceurs avaient cherché à introduire le programme britannique Media Smart « Soyez pub malin ! » dans les écoles de la Communauté française de Belgique. Ce programme proposait d'éduquer les jeunes au décodage des messages publicitaires. La ministre de l'époque, Marie Arena, s'y était opposée, dénonçant à juste titre la partialité du projet (« Il est inadmissible que les enseignants et les éducateurs soient instrumentalisés en tant que vecteurs de diffusion de la publicité », confiait-elle au Soir en ligne le 6 novembre 2005). Elle avait alors demandé au Conseil d'Education aux Médias (CEM), institution de la Communauté française, de réaliser lui-même un programme d'éducation aux médias et à la publicité, histoire que cela reste dans les mains de la puissance publique. C'est ainsi que trois ans plus tard le programme Comprendre la publicité - éducation critique vient d'être publié. Ce matériel didactique comprend une plaquette d'information, des fiches pédagogiques et un DVD à destination des enseignants.

En ce sens, nous saluons l'initiative du CEM, qui coupe ainsi l'herbe sous le pied au secteur publicitaire, toujours prompt à prêcher pour une illusoire et hypocrite «auto-régulation» et à dissuader les politiques et la société civile de mettre leur nez dans ses (juteuses) affaires. Mais en tant qu'enseignants et, pour certains, activistes antipub, nous avons aussi quelques remarques et observations à formuler.

La plaquette, qui se présente comme une « étude critique », nous apparaît plutôt comme un tour d'horizon du phénomène de la publicité, a priori neutre,

instructif, technique, réalisé avec l'aide de spécialistes des médias, de chercheurs universitaires et de pédagogues. Et formellement séduisante, de surcroît. Là où le bât blesse, c'est dans l'apolitisme de la démarche. Bien sûr, depuis Max Weber, on nous rebat les oreilles avec la fameuse « neutralité » des enseignants, comme s'il était possible d'être neutre dès lors que l'on aborde les affaires humaines de front (et la publicité en est une). Apolitisme, disions-nous, mais pas neutralité. En omettant certains mots comme « capitalisme » et « croissance » dans sa plaquette, le CEM trahit un parti pris consensuel. A un seul moment (p. 77), le lien est fait, fugitivement, avec le libéralisme économique. Un seul auteur clairement antipub, Maurice Pergnier, est cité texto (p. 41), Sébastien Darsy et Naomi Klein n'apparaissant, eux, que dans la bibliographie. Les autres spécialistes appelés à la barre (J.-N. Kapferer, D. Aaker, P. Martineau, H. Joannis, N. Guichard, etc.) restent dans une position « chèvrechoutiste », alors que sont tout bonnement absents d'autres auteurs faisant autorité en la matière : François Brune, Paul Ariès, Jean-Claude Michea, Marie Bénilde, Dominique Quessada, Vance Packard, le Groupe Marcuse et Nico Hirtt. Il est particulièrement stupéfiant qu'ait été omis le seul essai consacré directement au sujet (cf. bibliographie).

Nous avons également relevé quelques contresens ou opinions partisanes :

p. 7: «Il n'y pas de société sans échange. Il n'y a pas d'échange sans publicité».

Cette idée est fausse, pour le moins ethnocentrique. L'humanité d'avant la publicité n'a-t-elle donc jamais échangé ? L'échange a-t-il toujours revêtu la même forme qu'aujourd'hui ? Autrement dit, a-t-il toujours été « marchand » ? Ne véhiculait-il pas jadis une symbolique aujourd'hui détruite par le marketing ? On relira à ce sujet Marcel Mauss. Il aurait fallu préciser que c'est la société capitaliste mondialisée qui a surtout besoin d'échange marchand et de pub (si le CEM avait abandonné sa langue de bois). Le psychanalyste Jean-Claude Liaudet a remis les pendules à l'heure dans L'impasse narcissique du libéralisme (éd. Climat, 2007, p. 191) : « Ainsi [...] c'est le besoin d'échange qui tirerait la production : le capitalisme, et les rapports de production qu'il développe, serait une nécessité liée à la nature marchande de l'homme. Ce que l'idéologie du réseau nous fait croire... en nous faisant marcher sur la tête ! Car c'est la production qui crée le réseau d'échange (et nos besoins de consommation) dont elle a besoin pour écouler ses produits. »

p. 8: «La citoyenneté est aussi une affaire de persuasion.»

Nous préférons dire que la citoyenneté est d'abord une affaire d'éducation, de démocratie et d'égalité.

p. 77: Dans la partie «procès de la publicité», le caractère *antidémocratique* de la pub a été passé sous silence. Il aurait pourtant dû figurer en bonne place dans les différents points. Car aujourd'hui seuls ceux qui en ont les moyens financiers (multinationales et Etats) ont la possibilité de s'exprimer dans tous les azimuts de l'espace public, la société civile étant réduite à la portion très congrue de l'affichage communal et culturel. Or, selon la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1948, la liberté d'expression ne peut en aucun cas être liée aux différences de fortune (entre autres).

p. 77 : En parlant des diverses manières de résister à la pub, il est écrit : *«D'autres vandalisent des messages».* Il s'agit ici d'une expression abusive, voire injurieuse, d'un artifice rhétorique que ne manquent d'ailleurs pas d'utiliser les publicitaires et les afficheurs eux-mêmes pour discréditer les militants. Parlons net : il n'y a nul « vandalisme » lorsque ceux-ci barbouillent des affiches (entre autres manières de réagir), mais acte de désobéissance civique non violente, au grand jour et revendiquée. Le but n'est pas de détruire du matériel pour se défouler, mais d'attirer l'attention des citoyens et des politiques sur un problème quand toutes les autres pistes, administratives et légales, ont été épuisées.

En résumé, l'approche du CEM est complaisante et politiquement correcte. Qu'il ait d'ailleurs fait appel à de grandes entreprises et à des marques (VW, Danone, Calvin Klein, Spa, etc.) pour étoffer son matériel en dit long sur ses intentions de bonne entente avec le monde économique. On aurait préféré plus de lucidité et d'ambition dans le traitement de la question publicitaire chez les jeunes. Heureusement, le CEM n'en a pas le monopole.

Petite bibliographie complémentaire

QUESSADA Dominique,
La société de consommation de soi, *éd. Verticales, 1999.*
CASSEURS DE PUB,
Un pavé dans la gueule de la pub, *Lyon, 2004.*
GROUPE MARCUSE,
De la misère humaine en milieu publicitaire. Comment le monde se meurt de notre mode de vie,
éd. La Découverte, 2004.
ARIES Paul,
Démarque-toi ! Petit manuel antipub, *Villeurbanne, 2004.*
BENILDE Marie,
On achève bien les cerveaux. La publicité et les médias, *Raison d'agir, 2007.*
BRUNE François,
Le bonheur conforme, *Paris, 1985.*
HIRTT Nico & LEGROS Bernard,
L'Ecole et la peste publicitaire, *Aden, Bxl, 2007.*
MICHEA Jean-Claude,
L'enseignement de l'ignorance et ses conditions modernes, *Paris, 2006.*
PACKARD Vance,
La persuasion clandestine, *Paris, 1958.*
BERNAYS Edward,
Propaganda. Comment manipuler l'opinion en démocratie, *Zone-La Découverte, Paris, 2007.*

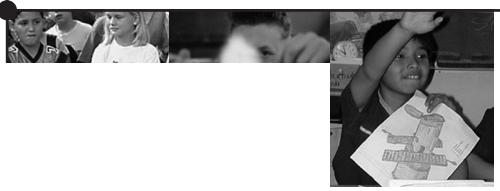

Activités Aped -Ovds

Le trimestre qui s'achève aura vu notre mouvement se mobiliser sur de nombreux fronts. Petit aperçu.

Charleroi, 11 octobre

Beau succès pour notre régionale carolo : 200 personnes se sont déplacées, le samedi 11 octobre dernier, pour jeter « un autre regard sur le Pays Noir ». La plupart des photos de ce numéro sont autant de souvenirs de cette journée. La conférence-débat avec le ministre Dupont a bien sûr drainé pas mal de monde. Vous en trouverez un compte-rendu dans notre rubrique Belgique. Mais nous avons d'autres motifs de satisfaction : les visites programmées ont été d'une grande qualité (souvent grâce à des guides de tout premier ordre). Par ailleurs, la rencontre entre francophones et néerlandophones a dépassé tous nos espoirs : présence massive de Flamands, contacts pris en vue d'échanges entre écoles des deux côtés de la frontière linguistique et ateliers intéressants sur les préjugés. En témoigne ce petit texte envoyé par un participant.

«Depuis plusieurs années, je participe avec beaucoup d'intérêt aux activités de l'APED (voyage à Cuba, visite d'Anvers, colloques…) C'est donc naturellement que je me suis inscrit à la journée «Un autre regard sur Charleroi». Le programme mentionnait en sous-titre «journée de rencontre entre enseignants flamands et francophones».

Ce sous-titre allait s'avérer bien réel dans mon cas personnel, jugez-en plutôt…Dès ma montée dans le train Anvers-Charleroi, à la gare de Braine-l'Alleud, je constatai que le monsieur assis en face de moi consultait fébrilement le programme de l'APED (ou plutôt de l'OVDS) et le plan indiquant le trajet à pied de la gare de Charleroi à la FUNOC. Je l'informai donc (en français) que j'allais au même lieu que lui ; il me répondit, avec un petit accent trahissant ses origines néerlandophones, qu'en effet il participait lui aussi à cette journée à Charleroi !
La conversation s'est poursuivie, on a abordé des sujets d'actualité pédagogique, économique, politique… chacun faisant l'effort de parler la langue de l'autre.
C'était bien parti !
A la sortie du train, Anversois, Bruxellois, Brabançons flamands et wallons se dirigèrent avec un ensemble touchant vers la FUNOC, notre lieu de rencontre commun. Là, j'ai pu continuer à perfectionner ma pratique du néerlandais grâce aux conversations du repas de midi avec des enseignants néerlandophones.
Enfin, lors du retour en train, je me suis retrouvé à côté d'une enseignante anversoise

et, comme à l'aller, nous avons « refait le monde et la Belgique » dans nos deux langues nationales. Et nous nous sommes fait la réflexion que quand chacun y met un peu de bonne volonté, il y a vraiment moyen de se comprendre et de s'apprécier mutuellement entre nos deux communautés, au-delà des préjugés et des extrémismes… »

Autre exemple de réussite, une visite parmi d'autres.
Les quelque quarante enseignants qui ont eu la chance de visiter le Bois du Cazier le 11 octobre passé n'auront pas regretté le déplacement. Car en plus du site, admirablement aménagé, ils auront eu droit à une introduction et à une conclusion des plus intéressantes durant le transfert en autocar : c'est Paul Lootens, un des auteurs de l'ouvrage consacré au procès de l'accident de Marcinelle ("Tutti cadaveri", aux éditions Aden), qui replaçait le drame dans son contexte historique – la fameuse "bataille du charbon" – et fustigeait l'accablante responsabilité du patronat et de l'Etat. Autre bonus de cette matinée : Carlo Briscolini, permanent syndical FGTB, avait réuni autour de lui une brochette d'anciens mineurs, pour nous expliquer le combat qu'ils mènent – encore de nos jours – pour défendre et promouvoir leurs droits (l'exemption fiscale des indemnités de maladies professionnelles, par exemple).

Les suites de l'enquête sur les «savoirs citoyens critiques»

Vous avez pu lire une synthèse de notre dernière enquête dans le numéro précédent. Son intégralité reste disponible sur le site web ou peut être obtenue dans une version papier. Le moins que l'on puisse dire est qu'elle ne sera pas passée inaperçue. Côté francophone, c'est le Soir qui l'a publiée en exclusivité. Côté flamand, le Standaard aura été plus discret. L'enquête a été recensée et citée à de nombreuses reprises dans les quotidiens et autres magazines. Notre site internet a enregistré une nette augmentation de sa fréquentation. Dans les jours qui ont suivi la publication, plusieurs réactions nous sont parvenues par voie de presse et sur notre site. De quoi alimenter le débat et affiner nos positions. Comme souvent, nos constats sont peu contestés. Par contre, quand il s'agit d'envisager comment préparer les jeunes à une citoyenneté critique, le champ des possibles s'élargit considérablement et les échanges se font passionnés … et passionnants.

Ah, ces inscriptions !

La nouvelle mouture du décret « inscriptions », rebaptisé « mixité sociale », suscite presqu'autant de questions que le décret Arena. Ce qui nous oblige à préciser, une fois encore, notre position en la matière. Et nous permet de rappeler également qu'une alternative cohérente existe : les propositions contenues dans notre programme « Vers l'école commune ». C'est l'objet du dossier de ce numéro de l'Ecole démocratique … et de cartes blanches envoyées à la presse. Dont celle de la plate-forme de lutte contre l'échec scolaire, publiée le 30 octobre et lisible sur notre site. Nous ne pouvons laisser le monopole de la parole aux parents droitiers qui font flèche de tout bois contre le décret de Dupont, même si nous trouvons celui-ci (très) insuffisant. Dans le même ordre d'idée, la plate-forme avait déjà convoqué une conférence de presse pour faire le point sur l'école : diagnostics et propositions (remédiation, discrimination positive, mixité sociale, formation des maîtres…) sont disponibles dans leur intégralité sur le site de la Ligue des Droits de l'Enfant.

Une formation "mixité sociale"

le samedi 24 janvier à Bruxelles

Si vous souhaitez vous approprier des outils – statistiques et arguments - pour défendre le projet d'une plus grande mixité sociale à l'école, nous vous proposons une demi-journée de formation, le samedi 24 janvier 2009, de 10 à 13 heures au local situé à l'angle du boulevard Anspach et de la rue du Jardin des Olives, à Bruxelles.

L'exposé de Nico Hirtt sera suivi d'une discussion. Il y sera question, entre autres mais pas uniquement, de la problématique des inscriptions, du côté flamand comme du côté francophone.

A bon entendeur salut !

Un autre regard sur le Pays Noir

Quelles réformes pour lutter contre les discriminations sociales à l'école ? Avec Christian Dupont, Ministre de l'Enseignement, Nico Hirtt, co-fondateur de l'APED, et Bernard Delvaux, chercheur à l'UCL.

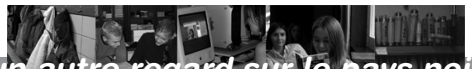

un autre regard sur le pays noir

En passant le long de Duferco - ex Boël - et à travers le quartier des Flamands, vers les ascenseurs hydrauliques du Canal du Centre et l'ascenseur funiculaire de Strépy-Thieu, le site minier du Bois-du-Luc (musée vivant des activités de surface d'un charbonnage dans les années 20) et la Cantine des Italiens. Une attention particulière sera accordée à l'histoire de l'immigration.

Avec Anne Morelli
historienne,
professeur à l'ULB

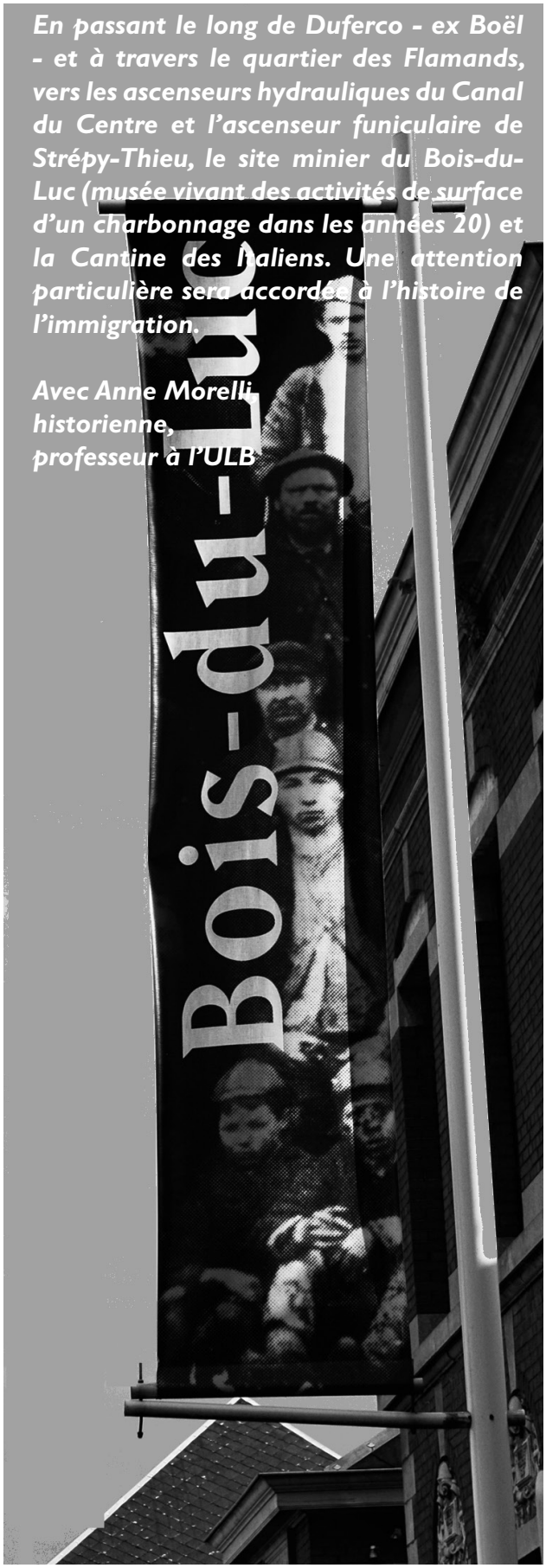

la Cantine des Italiens

BRÈVE

Italie : impressionnante mobilisation populaire pour une école démocratique

Le jeudi 30 octobre a été marqué en Italie par un très large mouvement de protestation contre les mesures d'austérité votées la veille au Sénat.
En dépit des protestations de plus en plus étendues des deux semaines précédentes, le décret «Gelmini», du nom de la ministre (de droite, faut-il le préciser?), s'attaque violemment à l'école primaire : retour à un maître unique (ils sont actuellement trois pour deux classes) et réduction inouïe des horaires des élèves (des actuelles 30 à 35 heures, on passe à 24 !). L'objectif avoué est de réaliser des économies. D'autres coupes sombres - plusieurs milliards d'euros - sont annoncées dans le financement des écoles, mais aussi des universités et de la recherche. Il est aussi question de privatiser prochainement les universités. On le voit bien : l'objectif est au moins aussi idéologique et politique que simplement budgétaire. Bon nombre des manifestants ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, puisqu'on pouvait lire sur les calicots : «Sans culture, pas de futur», «Nous ne payerons pas votre crise», «Unis pour l'école de tous», ou encore «Contre l'ignorance, pour le savoir».
La politique gouvernementale a donc réussi à mobiliser toutes les oppositions possibles, au-delà des clivages traditionnels : des étudiants universitaires aux tout-petits, accompagnés de leurs parents, des enseignants du fondamental aux professeurs d'université, tous les partis d'opposition et tous les syndicats. Ce sont des centaines de milliers de personnes qui ont défilé dans les rue de Rome et de toute l'Italie, les écoles étant en grève. L'affrontement se poursuit au jour où nous bouclons cette édition : une nouvelle journée de grève et de protestation a eu lieu le 14 novembre.

PhS

BREVES

Simonet et les recteurs à Mexico

Récemment, Marie-Dominique Simonet (CDH), ministre de la Communauté française de Belgique - enseignement supérieur, recherche et relations internationales -, conduisait une délégation composée des recteurs des trois grandes universités francophones, de professeurs et de chercheurs (Le Soir, 8 septembre 2008). Bien sûr, nous nous réjouissons de voir s'intensifier les échanges internationaux au niveau de l'enseignement et de la recherche. S'il s'agit d'oeuvrer ensemble à ce qu'on pourrait appeler le bien commun. Parce que s'il s'agit d'actions stratégiques dans un contexte de guerre économique mondiale, nous ne sommes plus d'accord du tout.

Hélas, à lire l'article susmentionné, nos soupçons paraissent légitimes. Ce qui n'aura pas échappé au journaliste, qui titre : «Nos unifs visent (1) le Mexique».

Il est piquant de noter que les autorités académiques étaient flanquées pour l'occasion de la directrice scientifique du pôle de compétitivité (2) wallon BioWin. Ces mêmes autorités évoquent la nécessité de s'internationaliser davantage, poussées qu'elles sont par la globalisation et le processus de Bologne. *«C'est indispensable si nous voulons rester des acteurs à l'échelle de Bologne (3)», souligne B. Coulie (UCL)*. Côté mexicain, l'enjeu majeur s'exprime de manière plus limpide encore : le président Calderon a fait de l'accès aux études et à la connaissance une priorité. Alors, humaniste, ce président de droite ? Que nenni, il ne vise rien d'autre que l'accès au marché scolaire mondial via une adhésion au processus de Bologne. L'article le confirme en avançant que c'est pour soutenir le développement de son économie (4)que le gouvernement a l'intention de quadrupler, à l'horizon 2010, le budget consacré à la recherche. Les partenariats qu'il noue avec les Européens doivent être lus à cette lumière. Ils présentent en plus l'intérêt tactique d'ouvrir le jeu par rapport au «grand frère» américain. Alors, chercheurs, recteurs, ministres, ou maquignons ? PhS

Notes 1 à 4 : c'est nous qui soulignons.

Fapeo : nos enfants sont-ils des déchets ?

La Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (Fapeo) en appelle à une grande réforme de l'Ecole en Communauté française de Belgique. En effet, nous sommes dans une impasse : un élève sur cinq accuse un retard scolaire en primaire, un sur deux en secondaire, et près d'un sur trois abandonne l'école sans diplôme ! La Fapeo entend placer la lutte contre l'échec et l'abandon scolaires au rang de « priorité des priorités », en cette année électorale. Parmi les maux de l'Ecole, la Fapeo cible particulièrement le redoublement, « en rien garant des performances d'un enseignement », son corollaire, la marchandisation (quand les parents ont recours aux cours particuliers, quand des sociétés commerciales se lancent sur ce marché ...), et la sélection-orientation trop précoce des enfants, notamment vers des « écoles-poubelles » (d'où le titre de cette brève).

PhS

«Nos enfants nous accuseront»

« Dans un petit village français au pied des Cévennes, le maire a décidé de faire face et de réagir en faisant passer la cantine scolaire en bio. Ici comme ailleurs, la population est confrontée aux angoisses dues à la pollution industrielle, aux dangers de la pollution agro-chimique. Ici commence un combat contre une logique qui pourrait devenir irréversible, un combat pour que demain nos enfants ne nous accusent pas. »
Ce film, soutenu par le MDRGF (Mouvement pour le droit et le respect des générations futures), dénonce les méfaits de la mauvaise alimentation et des pesticides. Bande-annonce sur le site:

http://www.nosenfantsnousaccuseront-lefilm.com/

Le succès éducatif de Cuba

Nous attirons votre attention sur une enquête de l'UNESCO, Département pour l'Amérique Latine, Santiago, Chili. Il s'agissait d'évaluer et de comparer, dans l'enseignement primaire de 18 pays, les compétences en mathématique, en lecture et en sciences. Les tableaux sont très éloquents (et il ne faut pas maîtriser parfaitement l'espagnol pour les comprendre). C'est Cuba qui excelle dans les 3 domaines, et de très loin. Comme pour les études PISA, l'UNESCO utilise un indicateur dont la moyenne est de 500 points et l'écart-type de 100 points. Cela veut dire que, pour l'ensemble de l'Amérique latine, deux tiers des élèves obtiennent entre 400 et 500 points. Or, presque tous les petit(e)s Cubain(e)s obtiennent plus de 500 points et la majorité d'entre eux plus de 600. C'est aussi à Cuba que l'écart entre les écoles situées à la campagne et en ville est le plus modeste (alors que les écoles rurales sont en général beaucoup moins performantes en Amérique Latine). Cuba sort de ce classement littéralement «hors concours». L'écart avec les autres pays est beaucoup plus grand qu'entre la Finlande et la Belgique, par exemple.
Le rapport:

http://cubasolidaridad.org/images/documentos/estudio_latinoamericaserce.pdf

BREVES

Big Brother à la rue de Grenelle

Une «fuite» vient de dévoiler un appel d'offres lancé par le ministère français de l'Education nationale portant sur « la veille de l'opinion dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Il s'agit de deux contrats de 100.000 et 120.000 euros, respectivement. L'enjeu est de contrôler tout ce qui se publie ou s'échange comme information relative à la politique éducative sur Internet : _ Identifier les thèmes stratégiques (pérennes, prévisibles ou émergents) _ Identifier et analyser les sources stratégiques ou structurant l'opinion _ Repérer les leaders d'opinion, les lanceurs d'alerte et analyser leur potentiel d'influence et leur capacité à se constituer en réseau _ Décrypter les sources des débats et leurs modes de propagation _ Repérer les informations signifiantes (en particulier les signaux faibles) _ Suivre les informations signifiantes dans le temps _ Relever des indicateurs quantitatifs (volume des contributions, nombre de commentaires, audience, etc.) _ Rapprocher ces informations et les interpréter _ Anticiper et évaluer les risques de contagion et de crise _ Alerter et préconiser en conséquence. La veille sur Internet « portera sur les sources stratégiques en ligne : sites « commentateurs » de l'actualité, revendicatifs, informatifs, participatifs, politiques, etc. Elle portera ainsi sur les médias en ligne, les sites de syndicats, de partis politiques, les portails thématiques ou régionaux, les sites militants d'associations, de mouvements revendicatifs ou alternatifs, de leaders d'opinion. La veille portera également sur les moteurs généralistes, les forums grand public et spécialisés, les blogs, les pages personnelles, les réseaux sociaux, ainsi que sur les appels et pétitions en ligne, et sur les autres formats de diffusion (vidéos, etc.) »

Une question angoissante se pose à nous : faut-il craindre ou espérer que le site de l'Aped, figurera en bonne place parmi les dangereux «leaders d'opinion» qui seront ainsi étroitement surveillés ?

NH 17 novembre 08

La Zona

Après It's a free world de Ken Loach, le Mexicain Rodrigo Pla nous offre un tout bon (premier) film à contenu social avec La Zona. A Mexico, trois jeunes pauvres des bidonvilles parviennent à pénétrer dans une ville privée, la «Zona», pour y faire quelques larcins, mais l'équipée tourne mal et se solde par la mort d'un habitante. Deux d'entre eux sont abattus par les gardiens, alors que le troisième parvient à s'enfuir... à l'intérieur de la Zona. Commence alors une traque qui finira tragiquement. Ce film peut être un excellent point de départ pour une réflexion avec les élèves sur les inégalités sociales grandissantes, le racisme, l'égoïsme et la barbarie des riches, sous prétexte d'auto-défense. Si l'histoire se passe à l'autre bout du monde, ne perdons pas de vue que les cités privées se répandent aussi en Europe, dans une indifférence quasi-générale...

Résistance pédagogique

Un enseignant français, Alain Refalo, a lancé un fameux pavé dans la mare pédagogique française en publiant, sur son blog, une lettre à l'inspection intitulée «En conscience, je refuse d'obéir». Alain Refalo s'oppose ainsi aux récentes dispositions imposées par le ministre Darcos : nouveaux programmes rédigés sans concertation, retour de l'instruction «morale et civique», réduction du volume horaire de 26 à 24h, organisation de stages de «remise à niveau» sur base d'heures supplémentaires... pendant que d'autres enseignants sont mis à pied, loi sur le service minimum d'accueil dans les écoles les jours de grève.
« Si aujourd'hui je décide d'entrer en résistance et même en désobéissance, écrit Alain Refalo, c'est par nécessité. Pour faire ce métier, il est important de le faire avec conviction et motivation. C'est parce que je ne pourrais plus concilier liberté pédagogique, plaisir d'enseigner et esprit de responsabilité qu'il est de mon devoir de refuser d'appliquer ces mesures que je dénonce ».

http://resistancepedagogique.blog4ever.com/blog/index-252147.html

France: combat pour les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Vaste mobilisation cet automne contre le projet du ministre Darcos de supprimer 3000 postes dans les RASED. Héritiers de l'approche psychopédagogique des difficultés scolaires qui s'est développée en France après la seconde guerre mondiale, dans la foulée de la Résistance, les RASED ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires, à la demande des enseignants de ces classes, dans ces classes ou hors de ces classes. Ils comprennent des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique, les «maîtres E» (difficultés d'apprentissage), des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante rééducative, les «maîtres G» (difficultés d'adaptation à l'école), et des psychologues. Alors que les moyens des RASED ont toujours été insuffisants pour couvrir les besoins, alors que la plupart des RASED sont déjà incomplets, des milliers de postes vont être supprimés. Les RASED sont menacés de disparition complète dans les trois années à venir. Un millier de personnes ont manifesté devant l'Assemblée Nationale le 4 novembre (en plein congé scolaire). Une pétition, mise en ligne le 12 octobre, a déjà dépassé les 150 000 signatures. PhS (sources : SNUipp-FSU et D. Calin)

http://www.sauvonslesrased.org/
http://daniel.calin.free.fr/rased.html

Luis de Miranda,
Peut-on jouir du capitalisme ?,
Punctum, Paris, 2008.

La grille de lecture psychanalytique s'avère être, à mon sens, un outil de première importance pour comprendre la psychologie de masse des sociétés industrialisées, du moins lorsqu'elle est présentée d'une manière convaincante, comme c'est le cas ici avec le romancier et essayiste franco-espagnol Luis de Miranda (né en 1971) ; convaincante et surtout utile car elle élargit la théorie psychanalytique à la structure sociale, plutôt que de la cantonner aux schèmes familiaux. Son propos est de répondre à une question bien précise : le capitalisme a-t-il, au bout du compte, les qualités nécessaires pour apporter la jouissance à l'homme ? Et d'abord, cette finalité de jouissance ne doit-elle pas être remise en cause, puisqu'elle est un impératif dicté par le capitalisme s'appuyant sur le règne de la *«Marchandise Absolue»* ? Doit-elle l'être au profit du plaisir ? *«Chez Freud, rappelons-le, le principe de plaisir est un principe de limitation du plaisir»*, écrit l'auteur, *«il y a un degré de «plus-de-plaisir» que le sujet ne peut supporter».*

Cependant, c'est Lacan qu'il cite le plus, partageant avec lui l'importance de l'ordre du discours, qui fait de nous des *«employés du langage»*. Fait rare, il met en parallèle la théorie lacanienne avec celle du désir de Foucault, dans une certaine tentative de réconciliation de ces deux écoles que l'on voit habituellement comme antagonistes. Des détours par Kant, Hegel, Sade et Heidegger viennent aussi étoffer la démonstration. Partant d'un constat a priori angoissant pour l'individu post-moderne, Miranda termine sur une note optimiste: *«La finitude, c'est-à-dire ceptation autocritique par l'homme de ses limites, liée à une ascèse de la consommation, est même un «impératif» salutaire et créateur de liens inouïs »*. C'est ce *«créel»* qu'il nous invite à habiter au moyen de *«l'aventure»*, dont il décline les modalités dans la conclusion.

Edward Bernays,
Propaganda. Comment manipuler l'opinion en démocratie,
Zone-La Découverte,
Paris, 2007, 141 p.

Le texte de l'Américain Edward Bernays (1891-1995), le « père des relations publiques », vient d'être réédité avec une préface du Québécois Normand Baillargeons. Que nous apprend-il principalement ? Que la propagande, contrairement à l'idée reçue et entretenue par les élites occidentales, n'est pas le propre des dictatures, mais bien des démocraties libérales, dans la mesure où c'est au cœur de la principale de celles-ci, les Etats-Unis, qu'elle a été élaborée dans les années 1920. On la comprend comme l'art d'influencer l'opinion et les comportements du public. Bernays a bien retenu les leçons de son oncle Sigmund Freud, en les dévoyant de leur objectif initial. Pionnier dans son domaine, il a pourtant été consulté jusqu'à la fin de sa longue vie.

Si son discours est forcément daté, ses recettes continuent à faire flores, nos modernes *spin doctors* sachant à qui ils doivent leur dette. S'il est toujours très mal vu de parler de « complot », Bernays n'hésitait cependant pas à faire référence à l'existence d'un « gouvernement invisible » non élu, dont il est persuadé de la réalité, puisqu'il collaborait avec lui !

La propagande doit s'immiscer dans tous les interstices de la vie sociale : entreprise, politique, éducation, art, sciences, œuvres sociales et « activités féminines ». Ce texte va à l'encontre de la théorie bourdieusienne qui voudrait que les agents agissent spontanément dans le champ social en fonction de leur habitus, sans avoir besoin.

Bernard Legros

Trimestriel
N°36, décembre 2008
Dépôt: Bruxelles 16
e.r.: J.P. Kerckhofs
av. des Volontaires, 103
bte 6, 1160 Bruxelles

Belgique-België
P.B.
1160 Bruxelles 16
1/4273